



DECISION N° 1

A la suite de la sortie de route du concurrent N° 1 dans l'ES 3, les commissaires sportifs ont décidé d'attribuer aux concurrents gênés ou stoppés sur l'incident, ainsi qu'à tous les concurrents qui n'ont pu effectuer la spéciale, un temps forfaitaire, conformément à l'article 7-5-16 du règlement standard des RALLYES :

TEMPS FORFAITAIRE : 9'50'8

Fait à Corte le Samedi 20/09/ 2025 à 19 h 20

Le président,

les membres,

Christian LECA

Daniel BALDASSARI

Graziella ARBERI